



Universitätsbibliothek Paderborn

Histoire Des Ordres Militaires Ou Des Chevaliers, Des Milices Séculières & Régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à présent

Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de
Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les événemens es plus
considerables qui y sont arrivez

Basnage de Beauval, Jacques

Amsterdam, 1721

CVIII. Les Chevaliers Esclaves De La Vertu A Vienne. An de J. C. 1662.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49510](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49510)

LES CHEVALIERES ESCLAVES
DE LA VERTU*A Vienne.*

An de J. C. 1662.

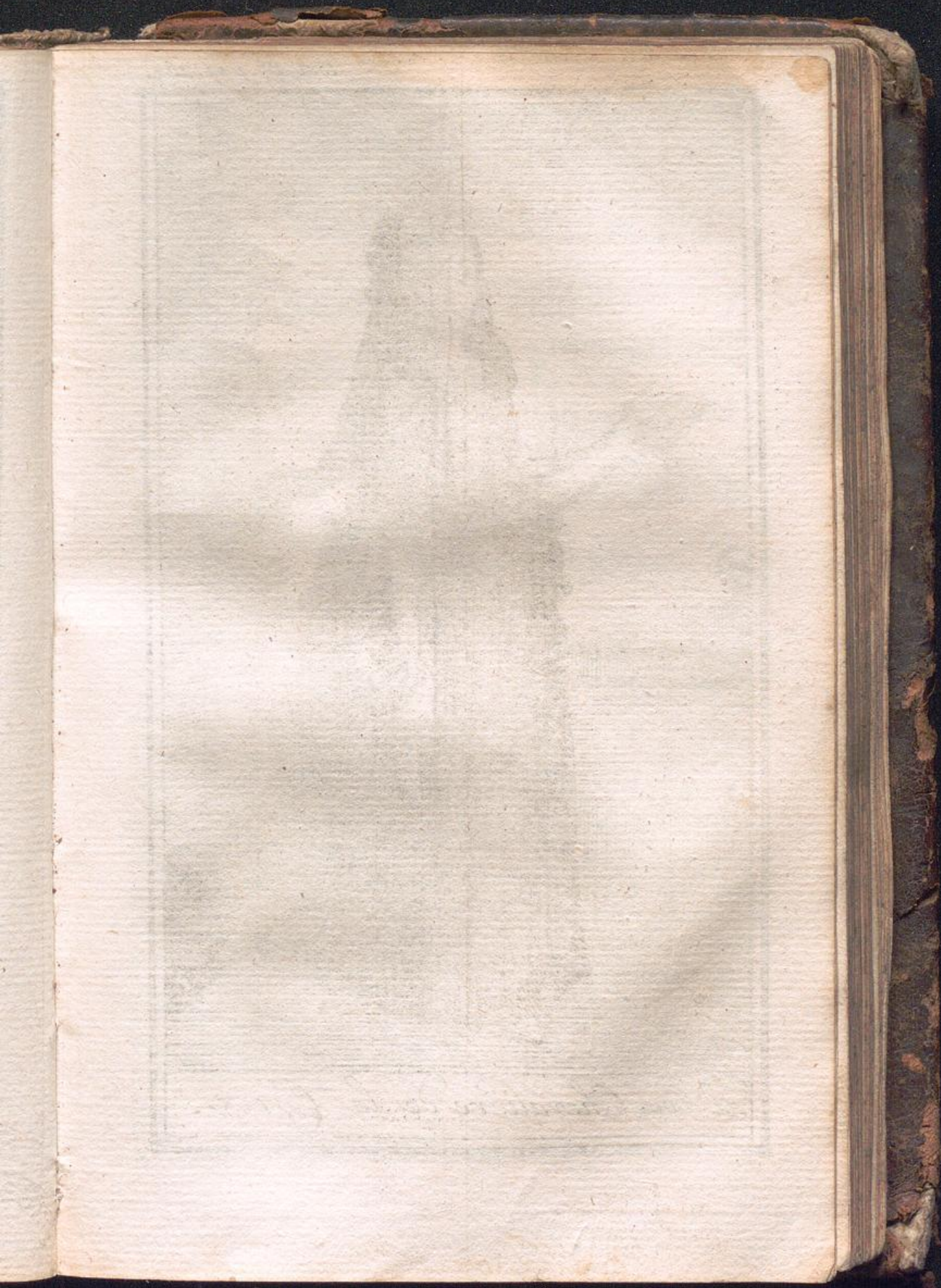
C E fut l'Imperatrice Eleonore de Gonzague, Veuve de Ferdinand III. qui institua cet Ordre à Vienne en Autriche l'an 1662. Il ne devoit être composé que de trente Dames, d'une Noblesse distinguée, outre les Princesses dont le nombre n'étoit point limité. L'Imperatrice leur donna pour marque de leur Ordre une Medaille d'or representant un Soleil dans une Couronne de laurier avec cette Legende autour: *Sola ubique triumphat.* Cette Medaille étoit attachée à une chaîne d'or en forme de bracelet, qu'elles portoient au bras au dessus du coude. Elles devoient avoir cette Medaille avec la chaîne aux jours de ceremonie; & les autres jours elles portoient seulement une Medaille plus petite attachée à un ruban noir. Elles promettoient d'observer les Regles & les Statuts de cet Ordre, qui furent dressez par l'Imperatrice qui en étoit Chef. Et en cas de mort d'une de ces Chevalieres, ses heritiers devoient rendre à cette Princesse la grande Medaille, & pouvoient garder la petite, en mémoire de l'honneur que leur famille avoit reçu d'avoir eu une Chevaliere de cet Ordre. Le Pere Honoré de Ste.



Dame Chevaliere de la Croix.



Chevaliere Esclave de la Vertu.





Dame Chevaliere de la Croix.





Dame de l'Ordre des Esclaves de la Vertu.

Ste. Marie semble ne faire qu'un seul Ordre de celui-ci & du suivant; mais comme le P. Heliot en fait deux, & que leur institution est différente, nous les distinguerons aussi.

C I X.

LES CHEVALIERES DE LA VRAIE
CROIX

A Vienne.

AN de J. C. 1668.

LA même Imperatrice, qui avoit institué l'an 1662. l'Ordre des *Esclaves de la Vertu*, institua l'an 1668. celui de *la vraie Croix*, à l'occasion de ce qu'au milieu d'un embrasement qui arriva la même année au Palais Imperial, une Croix qu'elle avoit & qui étoit faite de deux morceaux de la vraie Croix, se trouva, dit-on, miraculeusement preservée des flammes. Ce fut donc pour en marquer à Dieu la reconnaissance, qu'elle voulut établir une Compagnie de Dames, sous le titre de *Dames de la vraie Croix*, dont les obligations étoient d'honorer particulièrement la Croix où J. C. avoit été attaché pour nos péchez, de procurer sa gloire & son service, de travailler principalement au salut de leur ame. Pour les distinguer, elle leur donna une Croix d'or, au milieu de laquelle il y avoit deux lignes qui régnoient dans le long & dans le travers, qui étoient